

## Règlement du Challenge Out of Labs

Le challenge Out of Labs est né de la volonté des Établissements du site Grenoble Alpes bénéficiant du FNV (Fonds National de Valorisation)-dans le cadre de la création de la SATT Linksiium-d'encourager le transfert de technologie à partir des résultats valorisables issus de leurs laboratoires et de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes. A partir du 1er janvier 2020, il se poursuit en tant qu'appel à projets de la SATT Linksiium pour détecter des projets de transfert de technologies et de création d'entreprises innovantes.

Le présent règlement concerne le Challenge Out of Labs à partir de la 11<sup>e</sup> édition (sauf nouvelle publication).

### Article 1 – Objectif du Challenge

Le Challenge Out of Labs, ci-après dénommé « le Challenge », est organisé par la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) Linksiium de Grenoble Alpes en partenariat avec Bpifrance et la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie.

Ce Challenge a pour objectif de faire émerger des projets de transfert de technologies depuis les laboratoires de recherche des établissements actionnaires et partenaires de la SATT, ci-après dénommés les « Établissements », en vue de préparer les meilleurs d'entre eux à présenter leur candidature devant le Comité d'Investissement de Linksiium. Cette préparation se fait dans le cadre d'un accompagnement sur-mesure.

Tous les candidats éligibles, auront l'opportunité de « pitcher » devant un comité d'experts de Linksiium élargis aux partenaires de l'opération tels que Bpifrance, la Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie et aux Établissements actionnaires ou partenaires. Ils gagneront donc au minimum la notoriété sur leur projet et des recommandations pertinentes pour sa réalisation. Le prix accordé aux lauréats correspond à la préparation du projet pour le Comité d'Investissement de Linksiium.

### Article 2 – Financement

L'initiative Out of Labs est financée par Linksiium, SATT Grenoble Alpes.

### Article 3 – Éligibilité des projets

Est éligible au challenge tout chercheur soit **rattachée** à un laboratoire dont les tutelles sont les Établissements actionnaires ou partenaires de Linksiium, soit **employée** par un de ces Établissements. L'invention faisant l'objet du projet doit avoir été produite par le porteur du projet au titre de son activité de recherche au sein de l'Établissement qui l'emploie. Un Établissement actionnaire ou partenaire de Linksiium au moins devra avoir déclaré son soutien sur le projet pour qu'il puisse être déclaré lauréat.

On entend par « chercheurs », tous enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, post-doctorants ou doctorants.

Chaque projet peut associer plusieurs personnes physiques qui constituent l'équipe projet. L'une d'entre elles se positionne comme le porteur de référence pour la candidature.

### Article 4 - Présentation des projets

Les projets doivent présenter une description détaillée du projet en suivant le plan indicatif du fichier de candidature disponible selon les prescriptions de l'article 13 du présent règlement.

Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'expertise de leur dossier.

Ils soumettront leur candidature en ligne (support de présentation selon la trame fournie) et seront convoqués (s'ils sont éligibles à ce stade) pour présenter leur candidature oralement devant le jury.

De manière générale, les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet au regard de la propriété intellectuelle et des contraintes qui pourraient s'exercer sur le projet du fait d'engagements antérieurs pris par le candidat ou par un membre de l'équipe. D'autre part, le candidat s'attachera à suivre les trames des documents de candidatures attendus. Les documents écrits devront être rédigés en français ou en anglais. La présentation orale se fera en langue française. Le non-respect de ces dispositions pourra conduire à une remise en cause d'une éventuelle décision positive du jury.

### Article 5 – Expertise des projets

L'évaluation des projets présentés dans le cadre du Challenge s'appuie sur l'analyse des dimensions suivantes : technologie, marché, propriété intellectuelle, équipe, financements.

Le classement des projets se fait sur la base des principaux critères suivants :

- Propriété industrielle (innovation protégée, voire protégeable, et disponible pour un transfert...);
- Technologie (degré de maturité, résolution de problèmes identifiés, différenciation...);
- Marché (applications potentielles, marques d'intérêt, dynamisme du marché);
- Équipe (expérience et motivations de l'équipe projet pour le transfert).

Sur la base des critères présentés ci-dessus, le jury évaluera et émettra des recommandations d'actions dans le cadre de l'accompagnement « out of labs » en vue d'une présentation du projet devant le Comité d'Investissement.

### Article 6 – Jury

a) Le jury Linksiium est composé au minimum du directeur du pôle Maturation, d'un chargé d'affaires expert dans la thématique du projet, d'un chargé d'affaires détection et d'un chargé d'affaires en propriété intellectuelle / licensing. Il interviendra en deux temps :

- Il fera une première lecture des candidatures afin de s'assurer que les critères d'éligibilité sont bien remplis et d'inviter le porteur de projet à compléter son dossier en cas de pièce manquante ;

- Il auditionnera les candidatures lors de la session d'oraux. Le jury pourra inviter les représentants des Établissements, d'autres experts de Linksiium et des invités extérieurs, tels que Bpifrance ou la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie.

## Règlement du Challenge Out of Labs

Le jury sélectionne les lauréats.

b) Au plus tard un mois après l'audition par le jury, les candidats seront informés individuellement des décisions les concernant. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions. Toutefois, il adressera des recommandations à tous les candidats venus se présenter à l'oral, ayant à cœur que tous les candidats tirent un réel bénéfice de leur rencontre avec Linksiium en vue de travailler sur leurs projets.

Les projets non lauréats par le Challenge peuvent travailler une nouvelle candidature à partir des recommandations du jury et avec l'aide du service de valorisation de l'Établissement en vue de représenter le projet soit en Project Preview selon le mode dit « au fil de l'eau » soit à une édition ultérieure du Challenge.

### **Article 7 – Attribution du prix aux lauréats « Chercheurs »**

Les lauréats accèdent à un accompagnement qui vise à « booster » leur projet. Cet accompagnement comprend notamment :

- Un atelier collectif sur la préparation d'une candidature en maturation ;
- L'expertise d'un chargé d'affaires Linksiium en maturation. Avec lui et le service de valorisation de l'Établissement, le projet sera travaillé avec le(s) porteur(s) sur les plans technologique, propriété industrielle, marché, équipe et stratégie de valorisation ;
- Selon les recommandations du jury et la nécessité de recueillir des informations complémentaires notamment sur les marchés adressables ou sur la qualité de la PI, une prestation pourra être commandée auprès d'un cabinet spécialisé à l'appréciation du chargé d'affaires ;
- L'accès à des formations et à l'écosystème de Linksiium ;
- L'entraînement à la présentation du projet au Comité d'Investissement.

### **Article 8 - Engagements des candidats et lauréats**

Les candidats du Challenge s'engagent à :

- répondre à toute demande d'informations de la part de Linksiium ;
- mener leur présentation orale devant le jury s'ils y sont invités.

Les lauréats du Challenge s'engagent à :

- s'investir personnellement de façon active dans le montage et l'aboutissement de leur projet ;
- mentionner dans toute communication ou déclaration qu'ils sont lauréats du Challenge Out of Labs ;
- une fois que le projet du lauréat est identifié comme répondant aux critères d'entrée à la SATT Linksiium, le porteur s'engage à déposer un dossier de candidature validé par l'établissement valorisateur en vue d'une présentation devant le Comité d'Investissement pour solliciter sa maturation.

### **Article 9 - Comité d'investissement**

Le fait d'être lauréat du Challenge et de respecter les engagements de l'article 8 n'oblige en aucun cas la SATT Linksiium à conclure avec le porteur un contrat de maturation pour le projet. Le Comité d'investissement est souverain et n'a pas à motiver ses décisions. Linksiium ne peut pas être tenu pour responsable du non agrément des candidats au Comité d'investissement.

Les projets lauréats du Challenge seront soumis à ce Comité une fois que les actions décrites dans l'article 7 auront été menées. Le Comité d'investissement est composé de 14 experts indépendants. Il est réuni par le président de Linksiium pour auditionner les projets qui candidatent à un financement de la SATT Linksiium : il a pour vocation d'accepter ou non les candidatures pour un accompagnement Linksiium comprenant un soutien financier et l'accompagnement d'un chargé d'affaires expert sur toute la durée du projet.

Il émet des avis et des recommandations sur tous les projets candidats. Les experts qui le composent ont des compétences complémentaires sur les thématiques technologiques, la connaissance des marchés et la création d'entreprise innovante.

### **Article 10 - Information et communication**

Les candidats et les lauréats autorisent Linksiium à publier leur nom, prénom et la description non confidentielle de leur projet indiquée dans leur candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au Challenge sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit. D'autre part, les candidats et lauréats autorisent Linksiium à transmettre leurs candidatures à toute personne compétente pour l'expertise du dossier et à son avancement, notamment des Établissements, pour la vérification des critères d'éligibilité (disponibilité de la propriété industrielle notamment et ce dans le respect de l'article 11).

### **Article 11 – Confidentialité**

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du Challenge s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets. Tous les participants à la session d'oraux, devront respecter un engagement de confidentialité et de neutralité. Si nécessaire, en signant les accords prévus à cet effet.

### **Article 12 - Inscription, règlement et envoi des dossiers**

Le présent règlement et le dossier de participation sont disponibles sur le site internet de Linksiium [linksiium.fr](http://linksiium.fr) pendant la période d'ouverture des candidatures. Le formulaire de soumission des candidatures est directement accessible via le site.

Les candidats doivent candidater en ligne sur le site pendant la période d'ouverture des candidatures.

Les dossiers de participation sont disponibles par téléchargement sur le site. Les dossiers doivent impérativement être identifiés par le nom et prénom du candidat et doivent respecter les formats imposés.

## Règlement du Challenge Out of Labs

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la candidature au Challenge sont obligatoires pour le traitement et la gestion des candidatures au dit Challenge et en particulier pour leur traitement informatique effectué sous la responsabilité de Linksium. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et des lois subséquentes relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ces données pour motifs légitimes.

### **Article 13 - Date limite d'envoi**

La date limite d'envoi est indiquée sur la page internet Out of Labs du site [outoflabs.linksium.fr](http://outoflabs.linksium.fr)

### **Article 14 - Acceptation du règlement**

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Fait à Grenoble, le 20 janvier 2021